



CHAMPVANS

infos

N° 307

Printemps 2024



La boucherie MORIZOT s'installe au centre du village

ACTUALITÉS

Les projets communaux
2024

Page 5

DOSSIER

Le photovoltaïque
à Champvans

Page 8

ENVIRONNEMENT

Luttons contre
le frelon asiatique

Page 11

AGENDA

AVRIL

Samedi 13	Rando Zéro Déchet - 5^{ème} édition 9h00 - Stade Jean Mothet
Dimanche 21	Foire artisanale et puces du Jumelage 6h00 à 18h00 - Salle des fêtes et parking
Samedi 27	Trail du Loup Garou organisé par le CAC39 14h00 - Stade de foot de Moissey

JUIN

Samedi 1^{er}	Heure du Conte - Une histoire à écouter et des masques à réaliser - de 4 à 7 ans - Inscription sur le portail des médiathèques 10h30 - Médiathèque Raymond Lefèvre
Mercredi 5	Bébé lit - de 6 mois à 3 ans sur inscription 9h30 - Médiathèque Raymond Lefèvre

JUILLET

Dimanche 7	La Champvannaise - Randonnée Pédestre Départs de 8h à 14h - Salle des fêtes
----------------------	---

SOMMAIRE

ÉDITORIAL	3
INFOS	4
ACTUALITÉS	5
TRAVAUX	6
DOSSIER	8
ÇA BOUGE À CHAMPVANS	10
ENVIRONNEMENT	12
ASSOCIATIONS & CULTURE	13
MEMENTO	15

CHAMPVANS Infos

Directeur de la publication : Dominique MICHAUD
Conception & mise en page : Secrétariat de mairie
Photos : Mairie de Champvans sauf crédits cités
Impression : DAVID GRAPHIC - 700 ex.
Dépôt légal : 11/02/1989

Mairie - 2, rue André Gleitz - 39100 CHAMPVANS - ☎ 03 84 72 03 69 - ✉ mairie@champvans.fr
Secrétariat : Lundi et vendredi de 9h à 12h, mardi et jeudi de 14h30 à 18h



L'édification du pôle santé n'était que la première étape d'un projet plus ambitieux qui comprend aussi la construction, non pas d'un lotissement, mais d'un nouveau quartier.

Celui-ci se développera dans le secteur des Jardins Fontaine, en prolongation de la rue du Saule Blanc et en connexion avec les lotissements des Champs Fontaine. Ce lieu est identifié depuis fort longtemps dans les documents d'urbanisme (POS, PLU puis PLUi) comme « zone destinée à être ouverte à l'urbanisation », il est entouré d'habitations, c'est ce que les urbanistes appellent une dent creuse. Cet emplacement de choix présente l'avantage d'être proche du cœur du village et de ne pas nécessiter de développements importants de réseaux ou voirie tout en restant dans l'enveloppe urbaine actuelle.

Les municipalités qui se sont succédées n'ont eu de cesse de tenter d'acquérir lesdits terrains. Les premiers achats datent de 1990, nous avons finalisé les dernières transactions en ce début d'année. Notre collectivité est maintenant propriétaire de l'ensemble pour une surface d'environ 3.3 ha. Cette maîtrise du foncier n'a pas été facile notamment pour les derniers terrains mais nécessaire pour aménager de manière réfléchie comme bon nous semble. L'idée est de mettre en place des infrastructures, des équipements adaptés et dimensionnés aux besoins de nos administrés. Bref, de réaliser un véritable aménagement urbain qualitatif au lieu d'une succession de lotissements pour lesquels nous n'aurions pas eu notre mot à dire.

Ce travail se fait de concert avec la commission urbanisme et le conseil depuis plusieurs années. De

nombreux contacts ont eu lieu avec de multiples opérateurs, des visites ont été organisées afin de nous rendre compte concrètement de ce qu'il était possible de mettre en œuvre. Fort de ces éléments et après mûre réflexion, nous avons décidé lors du dernier conseil municipal de céder les 3.3 ha à l'aménageur NEXITY.

Confier ce type d'opération à un aménageur ne veut pas dire que la Commune délaisse le projet. Au contraire, nous avons mis en place un comité de pilotage (COFIL) qui fera un véritable travail de co-construction avec NEXITY. Le COFIL participera à l'élaboration du permis d'aménager, à la rédaction du règlement du lotissement, à la mise en place des prescriptions architecturales et à la rédaction des conventions de transfert des voiries et réseaux. Il pourra assister aux réunions de chantier.

Notre partenaire devrait pouvoir assez rapidement créer une offre de logements diversifiée favorisant la mixité sociale et intergénérationnelle dans un environnement agréable. La

Commune cède les terrains pour un montant de 240 000 € tout en se réservant un îlot de 3 000 m² qui sera destiné à recevoir une structure d'accueil pour les seniors en perte d'autonomie. La valorisation de cet îlot reste encore à confirmer mais nous pouvons dire que la cession de l'ensemble nous permettra de revendre les terrains à leur prix d'achat. Ce mécanisme évite à la Commune de porter directement une opération immobilière complexe et coûteuse (1.5 à 2M€) tout en permettant la réalisation d'un aménagement urbain qualitatif.

Une nouvelle aventure débute !

Dominique MICHAUD
Maire de Champvans
Vice-président du Grand Dole

Créer une offre de logements diversifiée favorisant la mixité sociale et intergénérationnelle aux Jardins Fontaine



www.champvans.fr



www.facebook.com/champvans.fr



Appli Intra Muros

ELECTIONS



ÉLECTIONS
EUROPÉENNES
2024

DIMANCHE 9 JUIN 2024

JE M'INCRIS SUR LES LISTES ELECTORALES
Jusqu'au 1er mai sur elections.interieur.gouv.fr
Jusqu'au 3 mai en mairie
avec un justificatif de domicile et une pièce d'identité

JE VOTE LE 9 JUIN DE 8H A 18H00
Salle André Seguin—RDC Mairie—2, rue André Gleitz

ÉTAT-CIVIL

Naissances

Mia MOTTARD PHILIPPS, née à Dole le 18 décembre 2023

Simon RAVOYARD, né à Dole le 25 décembre 2023

Lilya RIGOULI, née à Dole le 27 décembre 2023

Jules BOITET, né à Dole le 11 février 2024

Akil ISUFI, né à Dole le 22 février 2024

Décès

Jean DEMOL, décédé le 28 décembre 2023

Marcelle FERRY, décédée le 6 janvier 2024

Annie LE BESCOP, décédée le 15 janvier 2024

Jacqueline DAUBIGNEY, décédée le 25 février 2024

Monique GAUTHRAY, décédée le 22 mars 2024

SONDAGE JEUNES



*Jeunes
champvannais,
votre avis nous
intéresse !*

*Le groupe de travail du
Conseil Municipal consacré à définir les envies et
besoins des jeunes champvannais de 11 à 17 ans
lance un sondage.*

*Vous trouverez dans ce bulletin un questionnaire,
celui-ci peut être photocopié afin que plusieurs
membres de la famille puisse le remplir.*

*Vos réponses permettront de mieux vous connaître
et de définir vos attentes dans de nombreux
domaines : culture, sport, environnement...*

*Pour que vos avis, vos envies comptent dans la vie
municipale, soyez nombreux à nous répondre !*

LES ECHOS DU CONSEIL

*Synthèse des dernières délibérations
Retrouvez l'intégralité en Mairie ou sur champvans.fr*

Conseil du 11 décembre 2023

- Approbation des tarifs communaux : location de salles, concessions de cimetière, affouage. La délibération est affichée en mairie.
- Prise en charge par la Commune des frais de déplacements des élus et du personnel sur la base des remboursements règlementés de la fonction publique d'Etat.
- Définition des zones d'accélération des énergies renouvelables pour CHAMPVANS (Voir le DOSSIER)
- Validation du programme des travaux 2024 de la forêt communale pour un montant de 36 813,26 € H.T.
- Vote du budget de l'école 2023/2024 - Dépenses de fonctionnement : 16 800 €, dépenses d'investissement : 3 000 € soit un total de 19 800 € ce qui correspond à un coût de 141.43 € par enfant (140 élèves)
- Attribution d'une subvention de 540 € au foyer coopératif du collège de Damparis (15 € par élève) 36 champvannais fréquentent le collège.

Conseil du 20 février 2024

- Incorporation de 8 parcelles (15 980 m²) dans le domaine communal à l'issue d'une procédure d'acquisition de biens présumés sans maître et en état d'abandon.
- Cession du foncier des Jardins Fontaine en vue de la réalisation d'un nouveau quartier. La société NEXITY a acquis 3.3 ha aux Jardins Fontaine pour 240 000 €. Outre la création de logements et l'équipement public, elle s'engage à viabiliser un îlot de 3 000 m² restant propriété de la Commune, qui pourra ainsi réaliser une opération visant à l'accueil de seniors en perte d'autonomie. Un comité de pilotage composé de conseillers municipaux a été créé.
- Le marché de travaux de la réfection du pont de Monnières a été attribué à la société Est Ouvrage de Tavaux pour un montant de 142 326.40 € dont 100 120.50 € seront pris en charge par la Commune et 42 205.90 € par l'assurance. Début des travaux : dernier trimestre 2024.
- La Commune a renouvelé sa convention d'adhésion à la direction informatique et technologies de l'information du SIDEC (DITIC) qui comprend les logiciels, l'assistance technique, la maintenance, la sécurité informatique, la sauvegarde des données, l'équipement en outils numériques pour le secrétariat et les écoles... Les coûts pour 2024 s'élèvent à 6 168 €.

LES PRINCIPAUX PROJETS POUR 2024



Le nouveau quartier Jardins Fontaine

Après la maison médicale et son aménagement de voirie, nous concentrons désormais nos efforts sur la construction d'un nouveau quartier d'une surface de 3.3 ha en continuité du pôle santé.

La Municipalité a cédé l'ensemble du foncier lors du conseil municipal du 20 février, à l'aménageur Nexity dans le but de construire des logements seniors en perte d'autonomie, du locatif et d'aménager des terrains constructibles.

Nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet important.

**Programme
maisons individuelles
libres de constructeur et
maisons jumelées
40 lots environ**

Le photovoltaïque

Nous menons 3 projets en parallèle :

Une centrale sur le site dégradé de l'ancienne décharge, des ombrières sur le parking de la salle des fêtes et la couverture des toitures de nos bâtiments. Après notre autonomie de production de chaleur (95 % de nos bâtiments chauffés au bois déchiqueté), notre ambition est de produire plus d'électricité que la consommation des Champvannais (voir « Dossier » de ce bulletin).

Un nouvel espace public

L'ancien bâtiment agricole au centre village, rue de Dole, qui était un point noir paysager a été démoli. Nous pouvons maintenant mieux appréhender tout le potentiel de ce bel emplacement très central. Sa destination n'est pas encore totalement définie. Les réflexions sont en cours.

Voirie-ouvrages & cadre de vie

Pont SNCF rue de Monnières : nous avons recruté l'entreprise Est Ouvrages afin d'engager les travaux au cours du dernier trimestre 2024. Le coût total est estimé à 160 K€, la partie abimée par l'accident va être prise en charge par l'assurance. Nous profitons des travaux pour réaliser une mise en conformité des parapets et la reprise de l'étanchéité de l'ouvrage.



Nous poursuivons notre politique de réduction de la vitesse et de sécurisation des déplacements piétons.

Le fleurissement de l'ensemble du village et la plantation de végétaux se poursuivent et se poursuivront, notamment autour de la maison médicale.

PLANTATIONS

Les abords de la maison médicale agrémentés par de multiples massifs



La commission « Cadre de vie » et le conseil municipal avaient le choix entre plusieurs dessins de massifs proposés par Eric MUGNIER. Le choix étant fait, il restait à planter 375 arbres et arbustes. C'est maintenant chose faite grâce à notre équipe technique !

ÉLAGAGE



Vu la hauteur des cypres le long du poste de transformation RTE rue de Foucherans, il a été nécessaire de faire intervenir un lamier de l'entreprise DAUBIGNEY.

RÉNOVATION DES AIRES DE JEUX

La restructuration des abords de l'aire de jeux du stade se poursuit avec l'amélioration de l'espace minéral et l'agrandissement de la zone végétale. De nouveaux arbres ont été plantés pour ombrager ce secteur très fréquenté pendant l'été. Pour le confort des utilisateurs, 4 bancs et 2 corbeilles ont été rajoutés.

L'aire de jeux de l'école élémentaire a été restaurée.



L'aire de jeux du stade



L'aire de jeux de l'école élémentaire

LA DÉFENSE INCENDIE RENFORCÉE

La Municipalité a profité du changement du collecteur d'eau potable rue de Foucherans (par la ETCTP pour le compte du Syndicat des Eaux) pour établir un bouclage entre cette rue et la rue de Dole.



Ce bouclage présente les avantages suivants :

- possibilité de réalimenter l'ensemble du village en eau en cas de défaillance du collecteur principal rue de Dole
- une pression et un débit suffisant sur le poteau n° 22. Cet hydrant n'assurerait pas correctement la défense incendie de plusieurs habitations (en jaune sur le plan).
- davantage de pression sur les poteaux n° 17 & n° 2 rue de Foucherans et n° 24 rue des Carrières.

Ces 4 poteaux précédemment classés « Non conformes » lors des derniers contrôles car leur débit était inférieur à 60 m³/h, sont désormais totalement opérationnels.

Quelques chiffres

Travaux : 24 106 €

Participation Syndicat des Eaux :
12 053 €

Subventions

État : 2 411 € - Département : 6 027 €
Part Commune : 3 616 €



HALTE AUX MICROCOUPURES !

Elles sont provoquées par la chute des branches sur les lignes électriques, un seul remède : l'élagage

L'ÉLAGAGE EST À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE OU DE L'OCCUPANT SI :

- les lignes électriques sont situées en domaine public (trottoirs, routes, fossés...) et que l'arbre en domaine privé et les distances entre les branches et la ligne ne respectent pas la réglementation.
- la plantation de l'arbre est postérieure à la ligne

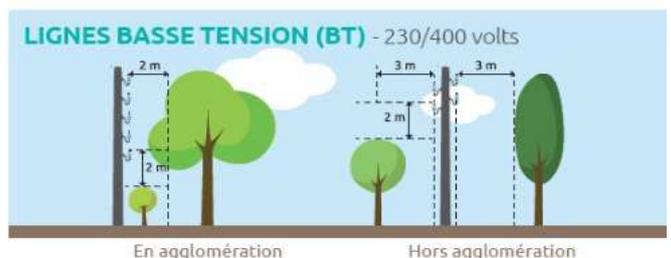
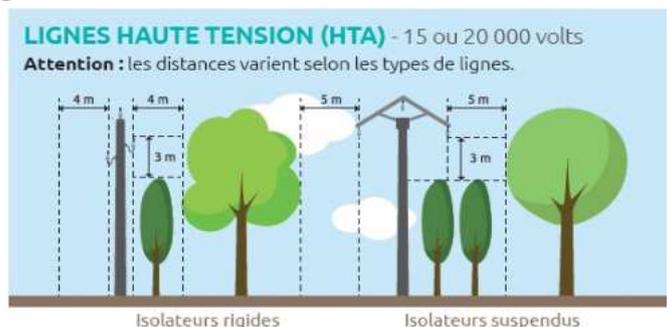
FAIRE SOIT MÊME OU DÉLÉGUER À UN ARTISAN

Le propriétaire peut réaliser lui-même l'élagage en établissant une DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux) puis en suivant les recommandations d'Enedis ou faire appel à une entreprise agréée de son choix et à ses frais.

Lorsque les branches ou la chute d'arbres occasionnent des dégâts sur les lignes électriques, Enedis facture la réparation, en moyenne 6 000 €. En cas de manque d'entretien, l'assureur peut refuser de garantir les dommages causés

RESPECTER LES DISTANCES D'ÉLAGAGE (Voir schéma).

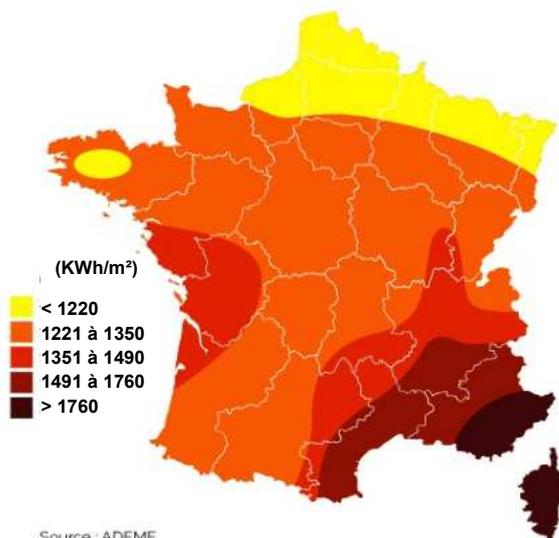
Tous renseignements sur Enedis.fr



Lignes endommagées : DANGER !
Appelez le 09 726 750 39

LE PHOTOVOLTAÏQUE, EST-CE INTERESSANT À CHAMPVANS ?

Comment est calculée la production d'une installation solaire ?



Il est possible aussi d'utiliser moins d'énergie en réduisant nos besoins à ce qui est strictement indispensable, en adoptant des comportements empreints de sobriété énergétique et en mettant en œuvre l'efficacité énergétique.

• Première variable, la localisation géographique :

La capacité de production électrique d'un site est déterminée par son ensoleillement annuel en fonction de sa localisation géographique.

Pour Champvans, une puissance de 1 kWc installée produit au maximum 1200 kWh/an.

• Seconde variable, l'orientation et l'inclinaison des panneaux :

En France, les modules doivent idéalement être exposés plein sud et être inclinés à 30 degrés pour produire un maximum d'énergie.

Plus on s'éloigne de la l'exposition idéale moins les panneaux produisent.

Quelle surface faut-il pour produire l'équivalent de ma consommation annuelle d'électricité ?

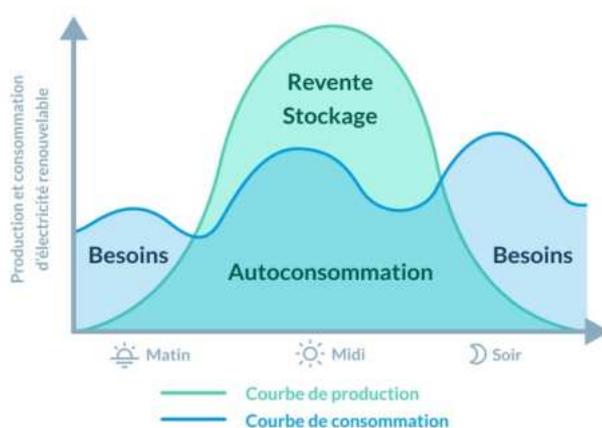
La consommation annuelle d'électricité des logements est de : 4792 kWh/an tous usages confondus (Source ADEME 2021). Pour produire 4792 kWh/an il est nécessaire d'installer (toiture orientée plein Sud et inclinée à 30 °) : **11 panneaux**

Peut-on autoconsommer la totalité de la production des panneaux solaires ?

L'énergie photovoltaïque est intermittente. La consommation des foyers a lieu quant à elle généralement en début ou en fin de journée ou la nuit via les compteurs jour/nuit. Les périodes de production et de consommation sont donc différentes. Si nous voulons le plus possible autoconsommer l'électricité produite, il faut déplacer en journée l'usage des appareils les plus énergivores comme les ballons d'eau chaude, lave-vaisselle, lave-linge, ...

Des possibilités de stockage sur batteries existent, elles permettent de consommer la totalité de la production mais le rendement est dégradé et l'investissement plus important. Le stockage virtuel est aussi une possibilité mais il oblige à quitter les fournisseurs historiques...

Production et consommation d'électricité renouvelable



Wc, Wp, kWc, kWh, MWh, GWh quésaco ?

Le watt-crête (Wc ou Wp watt peak en anglais), est l'unité qui permet de mesurer la puissance maximale qu'un panneau solaire est capable de fournir dans des conditions idéales.

Le kWh mesure la quantité d'électricité produite par un panneau solaire. L'unité de mesure du kWh est également utilisée pour mesurer la consommation électrique. Vous retrouvez le kWh sur vos factures d'électricité.

1 kWh = 1000 Wh, 1 MWh = 1000 kWh, 1 GWh = 1000 MWh

PROJETS DE PRODUCTION D'ENERGIE

L'objectif : Produire d'avantage d'électricité que les champvonnais n'en consomment

Toitures photovoltaïques

Avec l'aide du SIDEC du Jura, nous avons souhaité étudier l'opportunité d'installer des panneaux solaires sur les bâtiments communaux suivants : Mairie, Ecole Maternelle, ALSH, Cure, Vestiaire du stade et Salle des fêtes. Les orientations, inclinaisons, nature des toitures et distances de raccordement ont été examinées.

Un exemple, la salle des fêtes : Ce bâtiment pourrait accueillir 54 panneaux qui produiraient 24 000 kWh / an. En 2023, sa consommation a été de 18 360 kWh.



Pour l'ensemble des bâtiments
Production annuelle : 78 000 kWh
Investissement : 110 000 €
Retour sur investissement : 8,6 ans
Bénéfice sur 20 ans * : 139 000 €
Portage : Commune ? À définir
* hors prêt

La production électrique serait donc supérieure à la consommation. L'investissement est estimé à 31 000 €, les recettes annuelles (revente de l'électricité) de 3500 €. Le Temps de Retour sur Investissement (TRI) de 9 années. Sur 20 ans cette installation générerait un bénéfice de 33 000 €. **La grande majorité de nos bâtiments est apte à recevoir du photovoltaïque** hormis l'atelier municipal et le hangar à bois décheté qui ont des toitures en amiante-ciment. Ce dernier sera étudié à part car un agrandissement est nécessaire.

Ombrières sur le parking de la salle des fêtes

Cet emplacement étant déjà imperméabilisé, il nous paraissait pertinent d'étudier la possibilité de le valoriser en y installant des ombrières photovoltaïques. Nous avons été accompagnés par la SEM EnR Citoyenne** pour l'étude préliminaire.



Production annuelle : 364 MWh
Surface nécessaire : 3300 m²
Investissement : 415 000 €,
Retour sur investissement : 11,5 ans
Bénéfice sur 20 ans* : 305 000 €
Portage : Commune ou SEM ?
À définir
* hors prêt

SEM EnR
Citoyenne

Parc photovoltaïque sur le site de l'ancienne décharge

L'ancienne décharge semble être très adaptée à recevoir des installations de production d'électricité. De nombreux atouts plaident en sa faveur : site dégradé impropre à l'utilisation agricole, pas de co-visibilité, surface potentielle importante, proximité des raccordements électriques, aucun zonage environnemental recensé. L'étude environnementale est à faire. Nous avons confié à la SEM** le développement de ce projet dont les études débutent, nous n'avons pas encore tous les éléments.

Production annuelle :
3.4 à 4.2 GWh/an
Surface nécessaire :
environ 3 ha
Investissement :
2.6 à 3.2 M€
Portage :
SEM, participation de
la Commune ou des
habitants possible ?
À étudier



**SEM EnR Citoyenne : Société d'Economie Mixte. Actionnaires : Syndicat d'électricité du Jura (SIDEC) 35.5 %, du Doubs (SYDED) 25.9 %, Région Bourgogne Franche-Comté 20.3 %, JuraSCIC 8.3 %, divers 10%

UN NOUVEL ARTISAN-COMMERCANT AU VILLAGE

Depuis le 7 mars, le boucher-charcutier-traiteur Mathieu MORIZOT a ouvert boutique



Après avoir repris en 2022 l'activité de boucher-charcutier-traiteur de ses parents à Dole, Mathieu MORIZOT a choisi de s'installer dans sa Commune de résidence. De nouveaux services comme le snacking et les plats à emporter sont proposés.

Vous avez un parcours un peu particulier, pourriez-vous nous en dire plus ?

Après mon CAP de boucher à Poligny, mon CAP de charcutier (chez un Meilleur Ouvrier de France à Besançon) et mon Bac Pro à l'École Nationale de Paris, j'aurais pu travailler directement avec mes parents.

Ne voulant pas aller vers la facilité, j'ai choisi après mes études de me diriger vers la grande distribution où j'exerçais la fonction de chef de rayon à Moirans puis à Strasbourg. J'ai ensuite été embauché comme salarié dans l'entreprise familiale en 2009. Je l'ai reprise en juillet 2022 au moment du départ en retraite de mon père. J'ai aussi été enseignant au CFA de Gevingey pendant 10 ans en parallèle du travail chez mes parents. C'était une très belle expérience.

Qu'avez-vous fait évoluer dans l'entreprise ?

J'ai fait évoluer quelques recettes, je n'ai bien sûr pas changé tout de ce qui fonctionnait déjà très bien depuis 30 ans, j'ai juste apporté ma touche personnelle. Je travaille différemment avec de nouvelles technologies comme le contrôle à distance de la cuisson, des cuissons longues durées basse température sous vide pour moins altérer les produits. J'ai néanmoins gardé

l'authentique comme chez mes parents !

Quels sont vos fournisseurs ?

Je suis resté fidèle aux fournisseurs historiques et je cherche à travailler le plus localement possible. Je m'approvisionne dans un rayon de 70 km, je choisis les races qui m'intéressent en fonction de mes besoins. Je cherche la qualité, la proximité et la régularité de l'approvisionnement.

Pourquoi vous installer à Champvans ?

Nous avons choisi de venir habiter à Champvans parce qu'il y avait des commerces, des services médicaux, une école et que nous sommes proches de nos lieux de travail. Nous cherchons aussi à continuer de faire vivre les commerces champvannais en développant mon entreprise.

Quelle est votre ambition pour ce second magasin, qu'allez-vous apporter de nouveau ?



Ouverture : Mardi au Vendredi : de 8h à 13h et de 16h à 19h
Samedi de 8h à 13h — Dimanche de 9h à 12 h - ☎ 03 84 79 23 79

Nous allons bien entendu proposer tous les services que peuvent offrir un boucher-charcutier-traiteur tout en nous adaptant aux habitudes des Champvannais. Notre commerce artisanal traditionnel va apporter des nouveautés : du snacking (salade-repas, burger, ...), des plats traiteurs à emporter et de la rôtisserie. Les plats qui vont changer tous les jours sont

constitués d'une viande ou d'un poisson et d'un accompagnement. Il sera possible de personnaliser son plat. Ce type de menu pourra bénéficier, entre autres, aux seniors qui ne souhaitent plus cuisiner. Madame étant nutritionniste, elle participe à l'élaboration de plats équilibrés et des recettes. Nous n'avons pas de laboratoire à Champvans, tout sera préparé à Dole. Dans un premier temps je vais tenir seul ce commerce.

Un nouveau challenge !

UN 3^e MÉDECIN A LA MAISON MEDICALE

Le Docteur Maxime ROBERT renforce l'offre de soins



Maxime ROBERT est originaire de Pesmes (Haute-Saône), il est connu de nombreux patients puisqu'il était jusqu'à présent remplaçant des Docteurs Elise HARANT et Arnaud JACQUEY.

Pourquoi avez-vous choisi la médecine ?

En Première, je me suis posé la question, entre plusieurs autres choix, de me lancer dans la médecine. Puis après un bac scientifique j'ai intégré la faculté de Médecine de Besançon. J'ai réalisé mon internat chez des médecins généralistes en grande majorité dans la région doloise. Mon envie était d'aider les gens. Soigner est toujours difficile voire parfois impossible mais les aider au maximum, être présent et accompagner était ce que je souhaitais.

Pourquoi vous installer à Champvans ?

Mon premier stage s'est déroulé aux urgences à Dole, je suis tombé amoureux de l'environnement et de la façon de travailler. Mes premiers remplacements ont eu lieu à Champvans. Ils se sont très bien passés, aussi bien avec les docteurs HARANT et JACQUEY, qu'avec les patients que j'apprécie beaucoup. J'ai remplacé pendant un peu plus de 2 ans avant le passage de ma thèse en décembre 2023 qui s'intitulait : « Quel regard porte l'homme franc-comtois sur la contraception masculine en 2023 ». La maison médicale qui ouvrait des cabinets supplémentaires m'a poussé à me poser la question, la réponse a vite été trouvée ! Travailler avec d'autres

professionnels de santé est une chance. C'est plus agréable que d'être seul et il est important de pouvoir avoir des échanges pluridisciplinaires et entre confrères.

Pourquoi avoir choisi la médecine générale ?

J'aime toucher à tout, réfléchir sur tout, j'aime le contact humain, la proximité, partager et suivre la famille. Ce côté médecin de famille, médecine de campagne, être le premier rempart me plaît beaucoup.

Quand vous installez-vous ?

Mon installation est prévue le 2 avril. Les docteurs HARANT, JACQUEY et moi-même allons basculer, à ce moment-là, sur une nouvelle plateforme de réservation. Il s'agira d'un site internet propre au cabinet médical qui permettra de réserver facilement et de donner des informations utiles aux patients.

Prendre rendez-vous au cabinet : ☎ 03 84 82 60 30
Site internet : www.cabinetmedicalchampvans.fr

Qui pourra devenir votre patient ?

Je vais rencontrer les patients une première fois avant de m'engager mais je vais privilégier les personnes de Champvans ou d'un secteur proche qui n'ont pas de médecin traitant. Par rapport à ceux qui veulent changer de médecin, il me paraît plus cohérent d'aider ceux qui sont dans le besoin. Le nombre de patients est nécessairement limité pour pouvoir pratiquer une bonne médecine tout en ayant des délais de prise de rendez-vous raisonnables.

Comment voyez-vous votre exercice de la médecine ?

En complément de la médecine générale, je voudrais développer des actions de prévention, notamment en milieu scolaire car dès le plus jeune âge la prévention a tout son sens. Je souhaite aussi passer la capacité de médecine du sport. J'apprécie particulièrement le milieu du sport.

La boucherie-charcuterie-traiteur CHAFFIN ferme ses portes

Une page du commerce Champvannais se tourne avec le départ en retraite de Raphaël et Francine CHAFFIN. Raphaël avait repris en 1991 l'affaire de ses parents. Il a exercé avec son épouse pendant 32 ans dans le magasin champvannais ainsi qu'au marché de Dole. Depuis de nombreuses années c'était le traiteur attitré de la Commune. Moults menus qui ravissaient les convives ont été servis notamment pour le repas des anciens. De bons souvenirs !

Nous remercions Raphaël et Francine pour la qualité et le service qu'ils ont apportés, toujours dans la bonne humeur, au cours de ces années. Nous leur souhaitons une longue et heureuse retraite après une vie de dur labeur !



FRELON ASIATIQUE

Pour lutter, piègez la reine !



En hiver, des nids inactifs

Durant cette période, il est plus facile de repérer les nids de frelons asiatiques. Ceux-ci sont vides et ne seront pas réutilisés. Pour lutter contre la propagation des frelons, il faut piéger la reine. En effet, les frelons quittent leur nid en hiver et meurent, seules les reines hibernent. Elles passent l'hiver sous une tuile ou dans le sol. Elles se remettent à pondre au printemps et reconstruisent leur foyer. La période de piégeage démarre en tout début de printemps lorsque la température approche 15°C et se termine mi-mai.

Comment piéger la reine et sa colonie ?

Il est préférable d'utiliser des pièges à frelons vendus dans le commerce. Il s'agit d'une boîte équipée d'une grille, d'un cône grillagé et d'un couvercle. Une mixture : 100 ml de sirop de cassis, 100 ml de bière et 100 ml de vin blanc (important car l'alcool repousse les abeilles) est

installée à l'intérieur pour les attirer. Il est déconseillé d'utiliser des pièges « fait maison », à base de bouteille en plastique notamment, car ceux-ci attirent tous les insectes sans distinction, détruisant ainsi la nourriture de nombreuses espèces (oiseaux, chauve-souris, lézards,...). Les frelons asiatiques sont attirés par les plantes et arbres qui produisent une forte odeur sucrée (poiriers, pommiers, pru-niers, figuiers, cerisiers, les fleurs de bananiers...). Elle ressemble à l'odeur de leurs proies favorites : les abeilles.



Ne tentez en aucun cas de détruire le nid vous-même !

Si le nid se trouve sur un terrain communal, contactez la Mairie, s'il se trouve sur votre terrain, contactez directement une entreprise spécialisée. La destruction de nids (guêpes, frelons, frelons asiatiques, ...) ne fait plus partie des missions des services d'incendie et de secours, les pompiers –sauf urgence vitale- ne se déplaceront pas.



Restauration de la mare de la Charme avec Dole Environnement

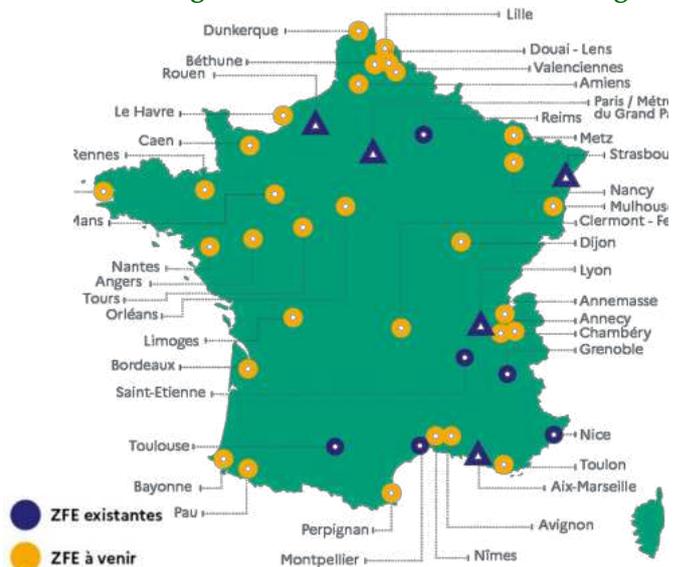


LA VIGNETTE CRIT'AIR

Indispensable pour circuler dans de nombreuses grandes villes et en cas de pic de pollution.

Les vacances approchent. Vous allez peut-être être amenés à voyager dans l'une des 11 agglomérations qui ont mis en place une ZFE « Zone à Faible Emission ». Pour circuler dans ces villes vous devez vous acquitter de la vignette Crit'air. Elle est également obligatoire en cas de circulation différenciée lors de certains épisodes de pollution. L'absence de vignette vous expose à une amende de classe 3 (68 € pour un véhicule léger). 11 agglomérations sont concernées à ce jour dont Paris, Lyon, Montpellier, Strasbourg, Grenoble, St-Etienne... D'ici 2025, cela concernera 43 villes de plus dont Dijon.

Cette vignette coûte 3,72€ et ne peut s'acheter que sur le site officiel du gouvernement : www.certificat-air.gouv.fr





FOYER RURAL

Pour tout renseignement sur les activités des différentes sections

Martine MIGNOT- ☎ : 07.67.44.46.22

Yoga



La section Yoga
a fêté ses 30 ans !

Anniversaire animé par Jacqueline MEYER, professeur depuis la création de la section, sous forme d'une retraite spirituelle le temps d'un après-midi autour d'ateliers sensoriels et créatifs : lecture, écriture, fils.

Des séances entrecoupées par de la méditation et de la relaxation. Une expérience pour se retrouver soi-même.

Le repas qui clôturait cet événement fut gourmand et festif. Rens. : Myriam MICHAUD - ☎ 03 84 82 62 59



Soirée Fondue



Samedi 27 Janvier 2024 , le Foyer Rural organisait la « soirée Fondue ». Le DJ Cyril de Best Animation faisait danser les convives, qui s'étaient régalés de la recette des fromagers Rémond de Levier : 35 kgs de comté , 18 litres de vin blanc, 80 pains, bonne fondue servie dans 30 caquelons !!!

Merci à tous pour la belle ambiance. Bravo aux bénévoles du Foyer Rural.

Rendez-vous en Janvier 2025



UN NOUVEAU CHEMIN DE RANDONNÉE

Dans le secteur de la Carrière et de la mare de la Charme, des bénévoles des groupes de marche et marche nordique ont participé à un chantier. Le but était de créer l'amorce de la liaison qui nous permettra bientôt de rejoindre Monnières en toute sécurité à travers un agréable chemin. Ce cheminement est un élément du projet de connexion des Espaces Naturels Sensibles (Mont Coq, Mont Joly et Mont Roland) mené par le Grand Dole et Dole Environnement. Il est prévu ultérieurement d'installer un sentier pédagogique qui sera agrémenté de bornes explicatives.

Ce nouveau circuit sera aussi intégré dans le Plan Départemental des Itinéraires de Randonnée (PDIPR).



LES COPAINS DE LA TRAVERSEE



Le nouveau bureau :

Président : BICHOUARD Joël, Vice-Président : VASSEUR, Sylvain, Trésorière : PELZ-FERRY Adeline, Trésorière adjointe : AMIC Marion, Secrétaire : PRINCE Catherine, Secrétaire adjointe : REGAZZONI Evelyne

Nous préparons la **17^{ème} édition de la TGD** qui aura lieu les **20, 21 et 22 Septembre 2024**.

Nous tenons à remercier les maires de Champvans, Menotey, Jouhe, Sampans et Monnières ainsi que les bénévoles et sponsors pour la réussite de l'édition 2023.

L'année 2024 verra le changement de logo, la réunion de la commission pour valider les nouveaux bénéficiaires.

En tant que président j'espère que cette édition 2024 sera à la hauteur de nos espérances. Nous souhaitons aussi la bienvenue aux nouveaux adhérents.

Visitez notre site :

<https://www.copains-traversee-grand-dole.fr/>

B JAZZ big band



MÉDIATHÈQUE



Apéros-Lectures à 18h

lundis 6 mai, 3 juin et 1^{er} juillet (pour plus de 16 ans)

Jeux timbrés à 17h30

lundis 27 mai et 24 juin (de 8 à 108 ans)

Heure du Conte (de 4 à 7 ans) - Samedi 1^{er} juin à 10h30

Inscription obligatoire sur le portail des médiathèques

Bébé lit de 6 mois à 3 ans

mercredi 5 juin à 9h30, sur inscription

Sans doute une « sieste littéraire » un midi en juillet...

Médiathèque : ☎ 03 84 71 53 75 -

Horaires consultables sur la porte et sur le site :

<https://mediatheques.grand-dole.fr/bib/en-lire-plus/id/30>

Une soirée cabaret réussie

Samedi 17 février, plus de 180 spectateurs sont venus participer à la traditionnelle soirée cabaret organisée par le B. Jazz big band à la salle des fêtes de Champvans.

Partant du principe que le plaisir s'amplifie lorsque l'on partage la scène, le B. Jazz avait invité cette année le groupe Just Couz de Lons-le-Saunier. Et ce fut une réussite...

En première partie, l'accordéon et les guitares de ce trio ont su séduire le public avec ses standards de jazz manouche.

Ensuite, le B. Jazz a proposé son nouveau spectacle avec de nombreux titres inédits.

Merci à tous ceux qui ont permis le succès de cette belle et riche soirée : la Municipalité, les techniciens, les musiciens et surtout les nombreux spectateurs...

Trompette, trombone, flûte..., le B. Jazz big band recrute
Si vous êtes intéressé, venez essayer

Un concert, une animation ? Pensez à nous !

<https://www.facebook.com/bjazzbigband>

Contact : Vincent ROULLET : 06 27 27 11 98

Mairie

☎ 03 84 72 03 69
 ✉ mairie@champvans.fr
 Ouverture du secrétariat :
Lundi & vendredi : 9h00 - 12h00
Mardi & jeudi : 14h30 - 18h00

Ecole - ALSH

Ecole primaire Jean Jaurès
 Directrice : Angéline CASPAR
 ☎ : 03 84 79 29 70
 ✉ ecole.jean-jaures.champvans@ac-besancon.fr

A.L.S.H. « Les Galopins »
 Directeur : Eric BOISSON
 ☎ : 03 84 82 57 65
 ✉ alsh.ouest-champvans@grand-dole.fr

Associations - Culture

ACCA Chasse	Hervé MILLOT	03 84 82 37 72
A.J.C. Ass. Jeunes Culture	Jean-Claude MENON	06 31 04 30 77
Anciens Combattants	Thierry COCHET	03 84 79 15 74
Ass. des Parents d'Élèves	Florence BOILLOT	06 30 91 95 73
B JAZZ big band	Vincent ROULLET	06 27 27 11 98
CAC 39 Course à pied	Nicolas CHARNOZ	06 70 83 55 65
La Clé des Chants Chorale	Gaëlle POUPEAU	06 86 10 24 79
Comité de Jumelage	Sylvie DUCUGNON	03 84 82 13 12
Foyer Rural	Martine MIGNOT	07 67 44 46 22
Les copains de la Traversée	Joël BICHOUARD	06 20 15 67 19
Médiathèque	Sylvie BENOIT-CHIEUX	03 84 71 53 75
US 3 Monts Foot	Marvin DUPLAN	06 50 17 89 34

Urgences - Santé

15	17	18	112
SAMU	Police Gendarmerie	Pompiers	Toutes urgences

	Maison médicale	
Médecins	03 84 82 60 30	
Infirmières	03 84 79 18 59	
Orthophoniste	06 65 17 32 02	
Ostéopathes	06 17 86 38 08	
Hypnose Ericksonnienne	06 64 07 97 97	
Kinésithérapeute	03 84 82 63 42	
Pharmacie	03 84 72 42 63	
Chirurgiens-dentistes	03 84 82 36 61	
Auxiliaire de vie	06 58 19 31 85	
Centre antipoison	03 83 22 50 50	
Hébergement d'urgence	115	
Allo enfance en danger	119	
Violences Femmes Info	3919	

Contacts utiles

Allocations familiales de 8h30 à 12h15 et de 13h à 16h30	0 810 25 39 10
Assistante sociale Mme JOBLot sur rendez-vous	03 84 79 60 80
Trésorerie du Grand Dole Lundi, mardi, jeudi - 8h30 - 12h30	03 84 72 25 82
Centre des Impôts Accueil sur rendez-vous	0 809 401 401
France Travail (Pôle Emploi) Du lundi au vendredi - 8h30 à 12h30	09 72 72 39 49

Services - Dépannage

Relais Poste Commerçant 3, pl. du 1er mai - Levée 11h - Boîte aux lettres 8h30 Ouvert : lun, mar, merc, vend : 7h à 12h ; 15h à 19h, Jeu. 7h à 12h, sam. 7h30 à 12h ; 15h à 18h, dim. 7h30 à 12h	03 84 79 28 09
ENEDIS (Electricité panne)	09 726 750 39
GRDF (Gaz panne)	0 800 47 33 33
SOGEDO (Eau panne)	03 84 70 51 01
SUEZ (Assainissement)	0 977 408 408
Téléphonie	Numéro sur votre facture
SOS essaim d'abeilles - Apiculteurs Champvans LAURENT J.Claude MIGNOT Patrice MICHAUD Dominique	03 84 72 02 35 06 60 88 11 33 03 84 82 62 59

Collecte des Déchets

SICTOM - 03 84 82 56 19 - www.sictomdole.fr

LES BACS à sortir la veille au soir
 🗑️ **GRIS** Vendredi 🗑️ **JAUNE** Vendredi semaine impaire
 Jour férié dans la semaine ⇒ collecte décalée d'un jour

LES BORNES

🗑️ **VERRE** 🗑️ **PAPIER**

- parking du cimetière ● place du champ de fête (rue de Miarlé) ● parking du stade ● ateliers municipaux (29 rue de Dole) ● à côté de la benne à déchets verts

🗑️ **TEXTILE** ● Ateliers municipaux (29 rue de Dole) 🗑️ **DÉCHETS VERTS** ● Chemin de l'ancienne décharge (après le pont SNCF)

DÉCHÈTERIES DU GRAND DOLE
 ● DOLE ● BREVANS ● TAVAU*
 Du lundi au samedi - ☎ : 03 84 12 56 19
Horaires HIVER (1^{er} janv. - 17 mars ; 7 oct. - 31 déc.)
9h30 - 11h45 et 14h00 - 16h45
Horaires ÉTÉ (du 18 mars au 8 octobre)
8h30 - 11h45 et 13h30 - 17h30
 * Déchèterie de Tavaux fermée le lundi matin





FOIRE ARTISANALE ET PUCES

CHAMPVANS (Jura)
Dimanche 21 avril 2024

de 6h00 à 18h00

Salle des fêtes et parking - Rue de la gare

Foire artisanale à l'intérieur et puces à l'extérieur

Entrée libre pour les visiteurs

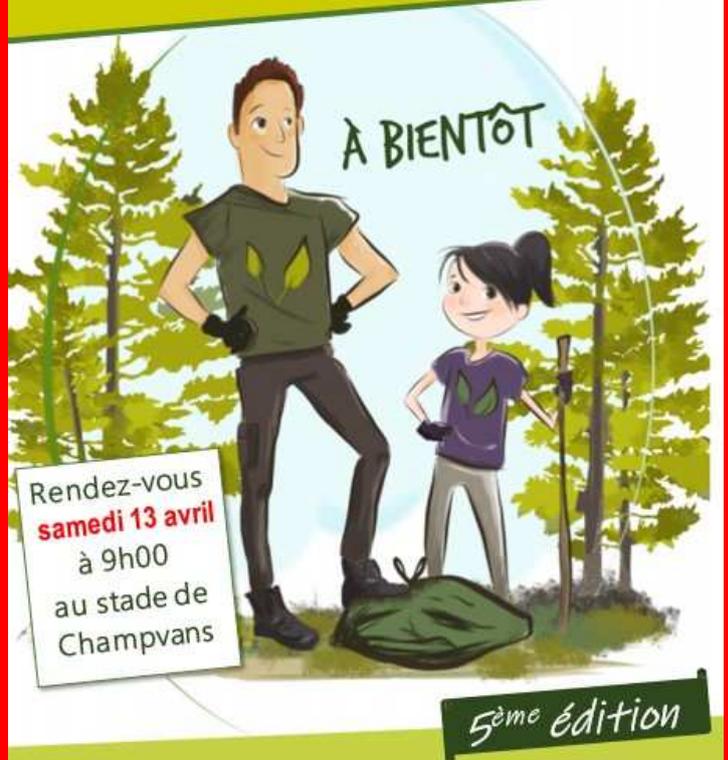
Sans réservation pour les puces
2 € le mètre linéaire

☎ 03.84.82.39.46 (H.R.)



RANDO ZÉRO DÉCHET

La Commune organise une randonnée-ramassage de déchets.
Plusieurs itinéraires de 2 à 5 km proposés.
Les sacs, gants, chasubles sont fournis et l'apéro servi !
Du plus petit au plus grand, vous êtes tous les bienvenus !



LA CHAMPVANNAISE



Randonnée pédestre

Dimanche 7 juillet 2024,

Salle des fêtes de Champvans (39100).

Départs libres de 08h00 à 14h00

5,5 Km

10 Km

15 Km

Tarif : 4 €
gratuit moins de 12 ans



Possibilité de repas : Adulte 15 € - Enfant : 10 €

Menu : Crudités, jambon à la broche ou grillade, fromage, dessert, café

Réservations avant le 15 juin 2024

☎ 06 89 93 11 09 / 07 82 57 30 91

Site internet : <http://foyerruraldechampvans.dujura.com>

TRAIL DU LOUP GAROU

SAMEDI 27 AVRIL 2024
STADE DE FOOT DE MOISSEY

TRAIL:
12KM - 400M+ (14H00)
20KM - 800M+ (14H15)
MARCHES:
5KM OU 12KM (14H30)

IPNS: ne pas jeter sur la voie publique



ORGANISÉ PAR LE CAC39

(CHAMPVANS-AMICALE-COUREURS)

POUR PLUS D'INFORMATION:

NICOLAS CHARNOZ (PRÉSIDENT)
06.70.83.55.65 ou MESSAGER CAC39



Département du Jura
MAYRIS DE MOISSEY

